

**BIARRITZ**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024-09/34

**VILLE DE BIARRITZ**  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Arrondissement de BAYONNE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 30 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre,  
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS (questions n°1 à 7 et à partir de la question n°15), M. Edouard CHAZOUIILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS (à partir de la question n°2), M. Xavier DELANNE (Adjoint au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Eric QUATRE VIEUX, Mme Elena BIDEGAIN, M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD (questions n°1 à 24), Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE (questions n°1 à 26), Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, M. Sébastien CARRERE (questions n°1 à 7 et à partir de la question n°9), M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Martine VALS (questions n°8 à 14), Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS (question n°1 procuration à E. CHAZOUIILLERES), Mme Géraldine VERGET (procuration à R. LEFORESTIER), M. Sébastien MENARD (à partir de la question n°25, procuration à C. RODET), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ (procuration à A. BOUDOUSSE), M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE (à partir de la question n°27), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à S. CARRERE), M. Sébastien CARRERE (question n°8).

---

**Modification du tableau des effectifs**  
**suite aux avancements de grades et promotions internes**

Madame PINATEL présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Les lignes directrices de gestion ont été mises en place dans la collectivité en 2022, conformément à la loi de réforme de la fonction publique de 2019.

Ces lignes directrices de gestion ont pour but de formaliser des critères objectifs et des ratios pour les avancements de grade et les promotions internes des agents.

Afin de mettre en œuvre les avancements de grade et les promotions internes décidés pour l'année 2024 conformément à l'application des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion

adoptées par les membres du Comité Technique de la Ville le 31 mars 2022, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les postes à temps complet suivants :

#### Filière administrative

- 1 poste d'Administrateur Hors Classe
- 4 postes d'Attaché principal
- 2 postes de rédacteur
- 4 postes d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

#### Filière culturelle

- 1 poste d'Assistant de Conservation Principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe

#### Filière police municipale

- 1 poste Chef de Police Municipal Principal 1<sup>ère</sup> classe
- 3 postes de Brigadier-chef principal

#### Filière technique

- 1 poste d'Ingénieur principal
- 1 poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de Technicien
- 4 postes d'Agent de maîtrise principal
- 4 postes d'Agent de maitrise
- 16 postes d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- 6 postes d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

#### Filière médico-sociale

- 1 poste d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe

#### Filière animation

- 1 poste d'Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe.

Il est à noter que cette modification administrative permet de modifier les grades des postes existants mais n'a pas pour conséquence une augmentation des effectifs au sein de la collectivité et bien de pouvoir recruter en tenant compte des grades des agents concernés.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, chapitre 012.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la modification de poste citée ci-dessus.

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait

Certifié conforme au registre

Biarritz, le 30 septembre 2024

Le Maire

